

A. Biodiversité et fonctionnalités écologiques de l'espace



La perte de la biodiversité est à enrayer, par un développement équilibré, durable, concerté, respectueux et cohérent du territoire

Les défis pour les années à venir sont de :

- préserver et restaurer le patrimoine naturel remarquable et quotidien,
- améliorer la connaissance, protéger les patrimoines marin et littoral, et faire cohabiter les activités maritimes et littorales par le développement durable.



Quelques chiffres

1 espèce disparaît tous les 2 ans, sur les 1660 espèces florales de Picardie,

90 % des pelouses calcaires et des landes de Picardie ont disparu en moins de 100 ans,

44 % de la flore est considérée comme menacée ou vulnérable,

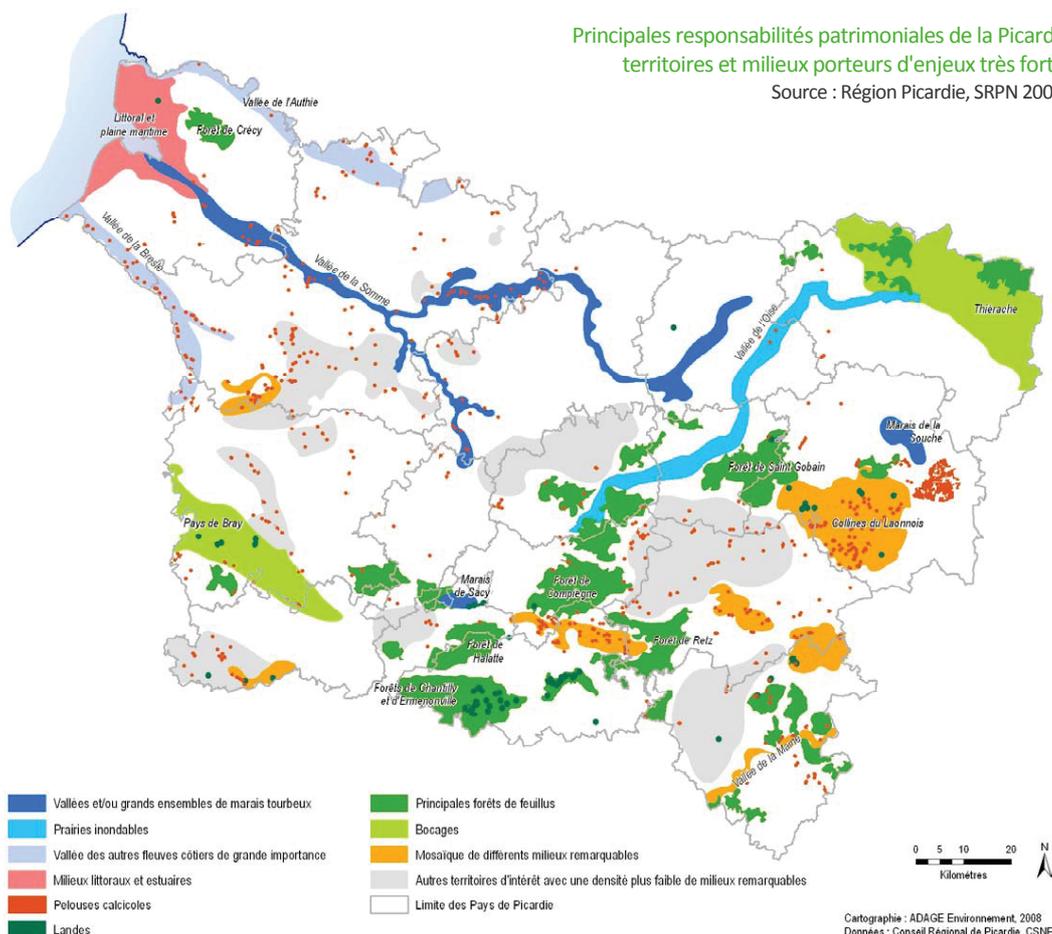
4,5 % de la région est en Natura 2000,

12 % de la surface agricole utile toujours en herbe.

ETAT

La Picardie présente une responsabilité majeure en termes de protection du patrimoine naturel. En effet, **certaines milieux, habitats ou espèces** qu'elle abrite sont rares ou menacés à l'échelle nationale voire européenne ou en limite d'aire de répartition. Ils sont situés sur la **côte picarde** et **ses marais arrière-littoraux** (massifs dunaires, falaises, cordons de galets unique en Europe, prairies humides), les **grandes vallées tourbeuses** et marais tourbeux alcalins (Somme et Souche), les prairies inondables de la **vallée de l'Oise**, les **vallées de la Bresle et de l'Authie**, les **pelouses calcicoles**, les **grandes forêts** de feuillus, les **landes** à bruyères ou à Ericacées, les **bocages de Thiérache et du Pays de Bray**, les **collines du Laonnois**...

Si, pour les plantes, la **régression est très rapide** (228 espèces ou sous-espèces de plantes vasculaires ont disparu sur les 200 dernières années), la situation est aussi jugée alarmante pour les animaux : plus de 35 espèces sont jugées comme « prioritaires » et d'autres **espèces sont jugées disparues, ou supposées disparues**, comme l'Outarde canepetière, le Milan royal, la Loutre, une dizaine d'espèces de lépidoptères... Pour d'autres espèces, la **situation est grave**, comme par exemple l'Anguille dont les stocks diminuent fortement, l'Ecrevisse à pattes blanches qui ne subsiste qu'à l'état relictuel, le Butor étoilé dont on ne connaît plus que quelques spécimens...



Que dit le Grenelle ?

Si la crise de la biodiversité est moins connue que celle du climat, les dégâts n'en sont pas moins graves, ni davantage réversibles. Le comité opérationnel trame verte et bleue du Grenelle s'appuie sur 4 axes et 15 programmes servant de base à l'élaboration des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique :

- stopper partout la perte de biodiversité ;
- organiser l'action en faveur de la biodiversité ;
- connaître et faire connaître la biodiversité ;
- agir pour sauver la biodiversité planétaire, au-delà de nos frontières.

PRESSIONS

La plupart des causes de disparition ou de régression sont imputables à l'activité humaine :

- abandon des pratiques traditionnelles d'exploitation,
- modification des pratiques agricoles ou forestières qui affectent des espaces de grande valeur écologique,
- pollution des milieux aquatiques,
- artificialisation des sols par l'étalement urbain,
- nouvelles infrastructures qui fragmentent les écosystèmes,
- majoration de l'érosion du fait de l'adaptation aux changements climatiques,
- apport de plantes exotiques envahissantes...

REPONSES

Malgré une reconnaissance certaine avec près de 25 % de la superficie régionale en ZNIEFF 1 et 2, les milieux naturels reconnus d'intérêt sont **inégalement répartis sur le territoire régional** : ils se concentrent au niveau des principales vallées (Oise et Somme notamment) et sur le littoral, des massifs forestiers du sud de l'Oise, des zones bocagères de Thiérache ou du Pays de Bray, et du Laonnois.

Les actions engagées sont diverses et à tous niveaux : déclinaison régionale des plans d'action d'espèces protégées, protection des aires marines, plan de reconquête des zones humides (PRZH), stratégie régionale pour le patrimoine naturel (SRPN), orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH), trames verte et bleue (TVB), schémas départementaux des espaces naturels sensibles (ENS), Agenda 21, mesures agri-environnementales (MAE)... Les espaces littoraux et marins sont concernés par les projets de PNR Picardie maritime et le PN marin. Le futur **schéma régional de cohérence écologique** vise à mieux coordonner les politiques et les budgets alloués à la protection des espèces et des milieux constituant les trames verte et bleue.

Cadrage en Picardie

Stratégie régionale pour la protection de la nature (SRPN), 2009

Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

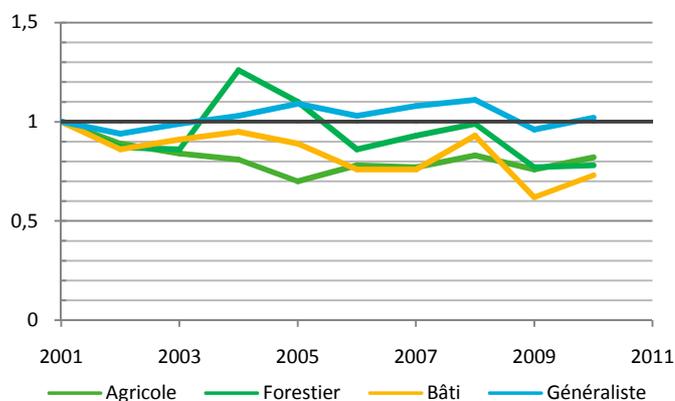
Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH)

Agenda 21

UN INDICATEUR PARMIS D'AUTRES

Les oiseaux sont un bon indicateur de la santé de la biodiversité. Un protocole national de suivi a été mis en place pour en assurer la surveillance. Le **programme STOC** ou suivi temporel des oiseaux communs, désigne un programme national de suivi des populations d'oiseaux. Il mesure l'abondance de différentes espèces d'oiseaux communs sur tout le territoire national.

Cet indice est tout à fait adapté pour suivre les tendances en termes de dynamique des populations sur de vastes territoires comme la région Picardie. En Picardie, seuls les oiseaux dits "généralistes" ont une population relativement stable depuis 10 ans. Les espèces liées aux autres milieux sont plutôt en régression.



Producteur : Picardie Nature (2011) / Source : inventaire STOC

Indice d'abondance des oiseaux communs selon leur type d'habitat (STOC)